

2020



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes



RAPPORT ANNUEL - ANNÉE 2020

*COLLECTE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE

1bis route de Metz – 57530 PANGE

THOMAS FIORE – RESPONSABLE D'EXPLOITATION

■ TABLE DES MATIERES

■ TABLE DES MATIERES	1
■ INTRODUCTION	3
■ Présentation générale de LA structure	4
Chiffres importants	4
Compétences	4
Commission environnement ou déchets - Gouvernance	5
Moyens	5
Moyens matériels	5
Moyens humains	6
Contrats et Marchés	7
■ COLLECTE ET TONNAGES	9
Porte à porte et collecte des déchets	9
Schémas des différentes collectes	9
Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2020	10
Tonnes livrées aux repreneurs en 2020	11
Données relatives aux recyclables plastiques	12
Déchetteries	12
Déchets acceptés	13
Horaires d'ouverture	13
Fréquentation des déchetteries	13
Exploitation des déchetteries	14
Performances par flux en déchetteries	14
Flux principaux	14
Autres flux collectés au sein des déchetteries en 2020	16
Points d'apports volontaire	16
PAV de Verre	16
PAV de Papiers	17
PAV de textiles	18
Les récentes évolutions législatives	18
■ INDICATEURS FINANCIERS	20
Dépenses	20
Indicateurs de la Régie et des Prestataires	20
TGAP	21
Coûts annuels d'élimination des déchets	21
Coûts des prestations en déchetteries	21
Recettes	22

Redevance _____	22
Les usagers _____	22
Les professionnels _____	23
Les collectivités _____	24
Les cas particuliers _____	25
<i>Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :</i> _____	25
<i>Pour les habitations inoccupées :</i> _____	25
<i>Pour les chambres d'hôtes et gîtes :</i> _____	25
<i>Pour les résidences secondaires :</i> _____	25
<i>Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :</i> _____	26
Eco-organismes _____	26
Ventes de matériaux _____	27
Exploitation de la Matrice des coûts 2020 _____	27
Coût aidé en € HT/ hab. _____	28
▪ Evènements marquants de l'année 2020 _____	30
▪ COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS _____	35
Animation au sein des écoles du territoire du Pays de Pange _____	35
Opération – « Le Tri dans tous ses états » _____	35
Opération composteurs _____	35
Vies communes _____	35
▪ ANNEXE _____	38
▪ GLOSSAIRE _____	39

■ INTRODUCTION

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui possède la compétence collecte, et dont le rapport annuel sur la collecte et l'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), pour l'année 2020, est présenté ci-après.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport annuel est construit notamment par le biais des comptes rendus techniques et financiers annuels, fournis par les différents prestataires et collaborateurs de la Communauté de Communes.

Ces documents nous permettent l'analyse des conditions d'exécution de cette compétence.

Ce rapport se décompose donc de plusieurs parties organisées selon les axes suivants :

1-	<i>Présentation générale de la structure</i>
2-	<i>Chiffres de la collecte et les tonnages</i>
3-	<i>Indicateurs financiers</i>
4-	<i>Communication et prévention</i>

Commission environnement ou déchets - Gouvernance

Composition de la Commission Environnement



M. Roland CHLOUP - Président



M. Christian PETIT – Vice-Président
Délégué « environnement ».

Sur l'année 2020, la Commission « Environnement » se composait des personnes suivantes :

M. PETIT Christian, M. SCHRECKLINGER Didier, M. CELESTE Marc, M. FERRIN Guido, M. HARTE Luc, M. ZIMMER Jean-Marie, M. HERENCIA Michel, M. HOSCHECK Frédéric, M. HOUPERT André, M. KLEIN Armand, M. MAST Dominique, M. PETIT Jean-Claude, M. MESSIN Hervé, M. PIERRON Thierry, Mme. REISER-LAGRUE Armelle, Mme. RICHARD Sylvie, M. SIMON Joël, mme. HAENNEL Nathalie, M. REMION Jacky, M. DUCLERMORTIER Denis, Mme. POISIGNON Marie-Laure, M. CHLOUP Roland.

Moyens

Moyens matériels

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange dispose de :

- 3 déchetteries communautaires, situées à AVANCY (COMMUNE DE SAINTE-BARBE), COURCELLES-CHAUSSY et COURCELLES-SUR-NIED.
- De locaux administratifs et techniques situés à PANGE,
- De 2 bennes à ordures ménagères (BOM) (de 2013 et 2017) réservées à la collecte en porte à porte (PAP) des déchets ménagers.



Moyens humains

Voici les situations de l'ensemble du personnel technique affecté au pôle déchets au sein de la collectivité en 2020. Ce tableau se décompose en plusieurs fonctions qui permettent de visualiser les domaines d'intervention dans lesquels les différents agents de la structure sont intervenus.

- **% Structure** : Travail essentiellement administratif
- **% Communication** : En lien avec des actions de communications opérées sur le territoire
- **% Prévention** : Actions de sensibilisation menées
- **% Collecte déchèterie** : Personnels affectés sur les déchèteries communautaires
- **% Régie collecte** : Personnels affectés à la collecte pure des déchets.

Exemple :

Thomas FIORE passe 40% de son temps de travail à opérer de la gestion administrative en lien avec les déchets, 10% de son temps de travail sont également en lien avec la création de supports de communication. 10% encore sont affectés à un travail de sensibilisation auprès des usagers, et enfin 5% sont affectés à un travail en lien direct avec les déchèteries communautaires.

Personnel intervenant sur les déchets	% hors déchets	% Structure	% Communication	% Prévention	% Collecte déchèterie	% Régie collecte
ALEXANDRE Fanny	85%	15%				
BONNET Franck	50%					50%
BRULLOT Annie	85%	15%				
CASTELLAZZI Claire	90%	10%				
CHARBONNIER Clément	5%					95%
CLAUDON Cyril	0%				100%	
CONRARD Anthony	0%				100%	
DANIEL Mathieu	90%	10%				
FIORE Thomas	35%	40%	10%	10%	5%	
GRAVEN Sébastien	0%					100%
HUMBERT Pascal	0%					100%
JACOB Maxime	15%					85%
KLEIN Christophe	90%	10%				
KOCH Quentin	10%				20%	70%
KRAWER Alice	40%	20%	15%	25%		
KREBS Jonathan	0%					100%
LHENRY Marine	0%					100%
MARK GLORIOT Ludovic	0%					100%
MIQUELIN Jean-Pierre	50%					50%
MOUNKAILA Abdoul	0%					100%
NICOLAY Vivian	20%					80%
PETIT Cécilia	40%	40%	10%	10%		
PRIETZ Frédéric	5%		0%	5%	90%	
RESLINGER Hélène	40%	40%	10%	10%		
SCHUMANN Nicolas	0%		30%	70%		
TOURE Tidiane	0%					100%
TURCATA David	0%				5%	95%
VETSCH Jérôme	0%					100%
VINCENT Romain	80%				5%	15%
VILLIBORT	85%	15%				
IMBERGAMO Dominique	80%	20%				

Contrats et Marchés

Liste des marchés publics de services attribués en 2020 :

MARCHES	Type de marché et durée ou Date d'entrée en application - Montant	Titulaire
Installation de garde-corps et dispositifs antichute sur les 3 déchèteries communautaires	Marché de fourniture- 3 lots selon les différents sites. Délibération DC N°09622020 Montant : 177 991,96 € HT	TECHNEGOCE
Achat de 50 PAV	Marché de fourniture – Achat de PAV de fibreux Délibération DC N°038/2020 Montant : 74 000 € HT	COLLECTAL

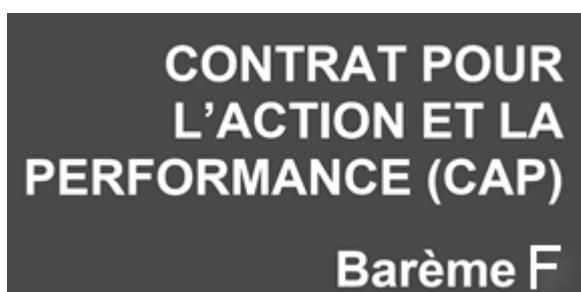
Liste des différents marchés publics liés à la compétence collecte et traitement :

Dénominations	Date de fin	Titulaire
Collecte OMr Haut-Chemin	31/12/2020	SUEZ RV NE
Collecte et Traitement PAV de fibreux Haut-Chemin	31/12/2020	ONYX EST - VEOLIA
Collecte et Traitement des PAV de Verre	31/12/2021	MINERIS
Traitement des OMR	31/12/2021	HAGANIS
Traitement des Corps Creux	21/12/2021	HAGANIS
Déchèteries – Gestion des différents flux	01/04/2023	Différents prestataires

Contrats signés :

- Délibération DC N°30/2020 / Signature du contrat Eco-Mobilier 2019-2023.

En 2020, la C.C.H.C.P.P. était toujours contrat avec la société **CITEO** (sous le code CL057102) qui résulte de la fusion d'ADELPHE (ECO-EMBALLAGES) et d'ECOFOLIO. Ce contrat a permis de reconduire notre plan d'Action Performance jusqu'à la fin de l'année 2022 en appliquant le barème F qui est entré alors en vigueur au 1^{er} janvier 2018. (Délibération DC N°106/2017)



Les repreneurs désignés par ce contrat sélectionné en « reprise filières » par la CCHCPP sont les suivants :

Verre



Plastique



Acier



Aluminium



Fibreux



■ COLLECTE ET TONNAGES

Porte à porte et collecte des déchets

Ancien territoire du Pays de Pange

Sur l'ensemble de l'année 2020, la collecte s'est opérée sur l'ensemble des 16 communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- OMR en C1
- Corps creux en C 0,5
- Corps plats en C 0,5

Ancien territoire du Haut-Chemin

Sur l'année 2020 sur le territoire de la C.C.H.C, la collecte s'est organisée sur les 12 communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY.

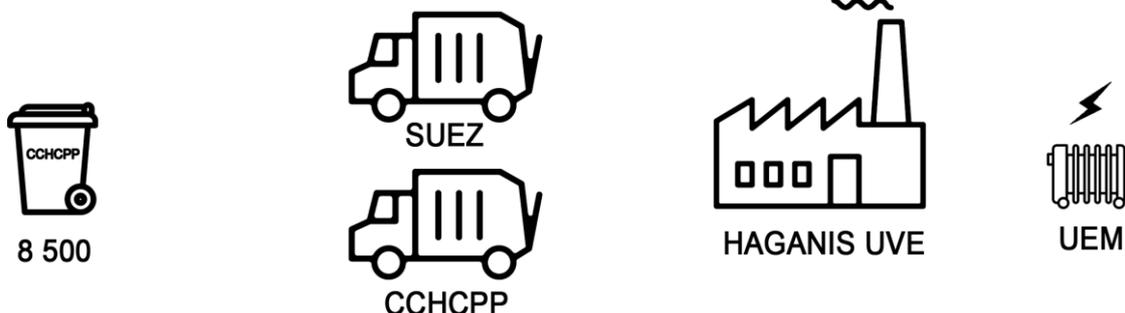
- OMR en C 0,5
- Corps Creux en C 0,5

L'ensemble du territoire du Haut-Chemin est soumis à une redevance incitative, depuis 2008.

La collecte des Ordures Ménagères s'opère en PàP par le biais d'un prestataire, en l'occurrence SUEZ RV Nord-Est.

Schémas des différentes collectes

ORDURES MENAGERES



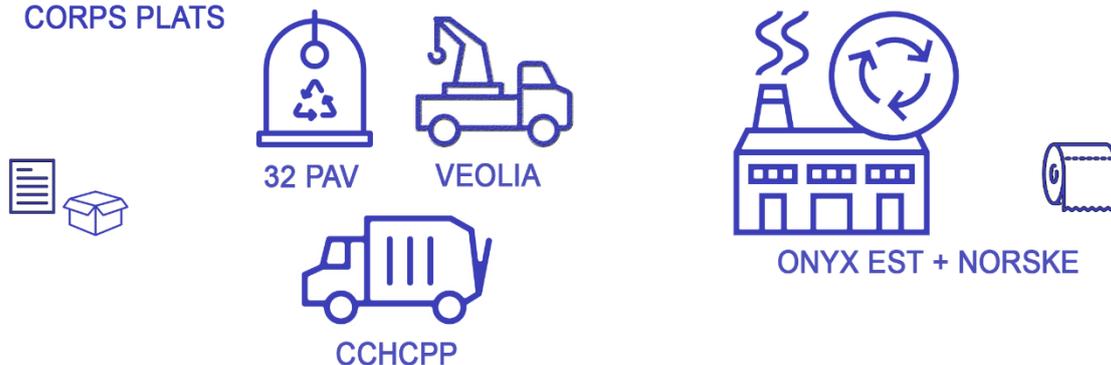
Les 8 500 foyers de la CCHCPP sont collectés par les véhicules de la régie pour le territoire du Pays de Pange, et par les véhicules de la société SUEZ RV Nord Est pour le territoire du Haut-Chemin. L'ensemble des ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre d'incinération de chez HAGANIS à METZ, permettant ainsi d'alimenter le chauffage urbain de la Métropole Messine.

CORPS CREUX



L'ensemble des corps creux sont collectés par les véhicules de la CCHCPP avant d'être traités, triés et renvoyés auprès de repreneurs au sein de l'unité de tri des matériaux de chez HAGANIS à METZ.

CORPS PLATS



Les Corps Plats sont à la fois collectés en porte-à-porte sur le territoire historique du Pays de Pange par les véhicules de la collectivité, ou par le biais de camions en points d'apport volontaire sur le territoire historique du haut-Chemin. L'ensemble de ce flux est trié au chez de chez ONYX EST à THAONS LES VOSGES, ou repris directement par le papetier NORSKE SKOG à EPINAL.

VERRE

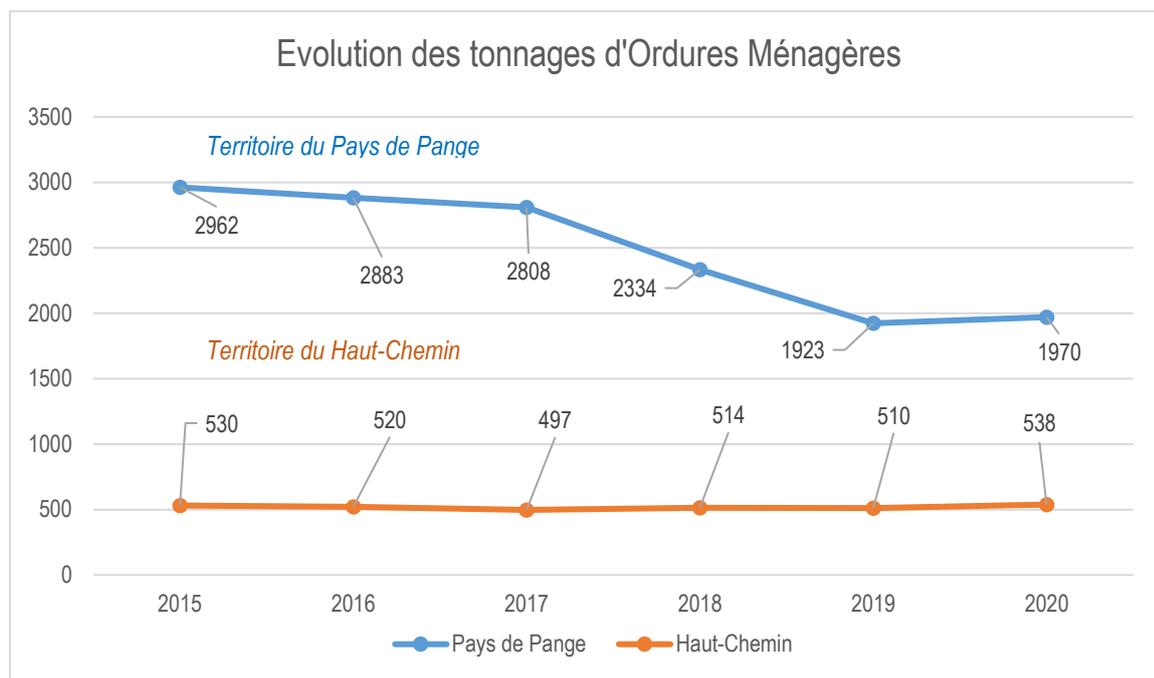


Le flux du verre est collecté par le biais de points d'apports volontaires par la société MINERIS SAS. Le verre est ensuite redirigé vers l'entreprise O-I Manufacturing dans les Vosges.

Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2020

		2016	2017	2018	2019	2020
O.M. PANGE (RI)	Tonnage annuel	2 883 t	2 808 t	2 334 t	1 923 t	1 970 t
	Kg/an/habitant	219 kg/hab.	213 Kg/hab.	178,7 kg/hab.	146,11 Kg/hab.	149,65 Kg/hab.
O.M. HAUT CHEMIN (RI)	Tonnage annuel	520 t	497 t	514 t	510 t	538 t
	Kg/an/habitant	87 Kg/hab.	83,3 Kg/hab.	85,5 Kg/hab.	84,13 Kg/hab.	88,72 Kg/hab.
Flux Papiers PANGE (Corps plats en PàP)	Tonnage annuel	504 t	487 t	507 t	543 t	531 t
	Kg/an/habitant	38 Kg/hab.	37 kg/hab.	38,8 kg/hab.	41,25 Kg/hab.	40,33 Kg/hab.
Flux Papiers HAUT-CHEMIN (Corps plats en PAV)	Tonnage annuel	157 t	166 t	195 t	184 t	166 t
	Kg/an/habitant	26 kg/hab.	27,8 kg/hab.	32,4 Kg/hab.	30,35 Kg/hab.	27,37 Kg/hab.
	Tonnage annuel	124 t	128 t	251 t	249 t	256 t

Emballages Ménagers Recyclables (Corps Creux)	kg/an/habitant	9.5 Kg/hab.	9,7 kg/hab.	13,6 Kg/hab.	12,95 Kg/hab.	13,31 Kg/hab.
--	----------------	-------------	-------------	--------------	---------------	----------------------



En 2020, nous constatons une légère hausse des tonnages respectifs des deux territoires. Cette hausse s'explique notamment en raison du contexte sanitaire particulier lié à l'année 2020. En effet, des pratiques tels que le télétravail ont conduit naturellement à une production un peu plus importante des tonnages d'OMr au sein des foyers de la CCHCPP.

Tonnes livrées aux repreneurs en 2020

Les documents de supports à ce tableau sont les déclarations trimestrielles des centres de tri (CDT) et se basent sur les tonnes dites « livrées », c'est-à-dire réceptionnées par les repreneurs. Elles sont à différencier des apports au sein des CDT exposés plus haut.

Ce tableau regroupe donc les éléments communiqués par les CDT et les repreneurs :

- Centre de tri HAGANIS & ONYX EST

Matériaux	Types	Tonnes livrées - Réceptionnées par les repreneurs					
		T1	T2	T3	T4	Stock (arr.)	TOTAL
Acier					20,30	7,246	27,546 t
Aluminium					1,30		1,30 t
Briques	PCC – 5.03A						0 t
PCNC	cartons, cartonnettes 5.02	56,98	28,28	27,56			112,82 t
Plastiques	PEHD + PP	14,60				11,463	26,063 t
	PET transparent ou clair	32,52	15,70	15,80	15,68	12,391	92,091 t
	PET foncé				13,52	18,053	31,573 t

Gros de Mag	1.02	9,42	10,882	6,87	23,54 + 15,49	0,117	66,319 t
Journaux	1.11	20,85 + 40,52	21,15 + 23,25	103,00 + 13,60	86,30 + 26,35		335,02 t
Hors CDT	1.05	35,24		66,78	47,46		149,48 t
Verre		197,68	216,18	223,22	174,94		812,02 t
Refus CC		8,16	11,644	10,301	10,294		40,399 t
Refus CP		4,152	4,464	5,861	6,865		21,342 t

Quelques écarts peuvent apparaître entre les données de notre collectivité et les données renseignées au sein d'OSCAR par les repreneurs.

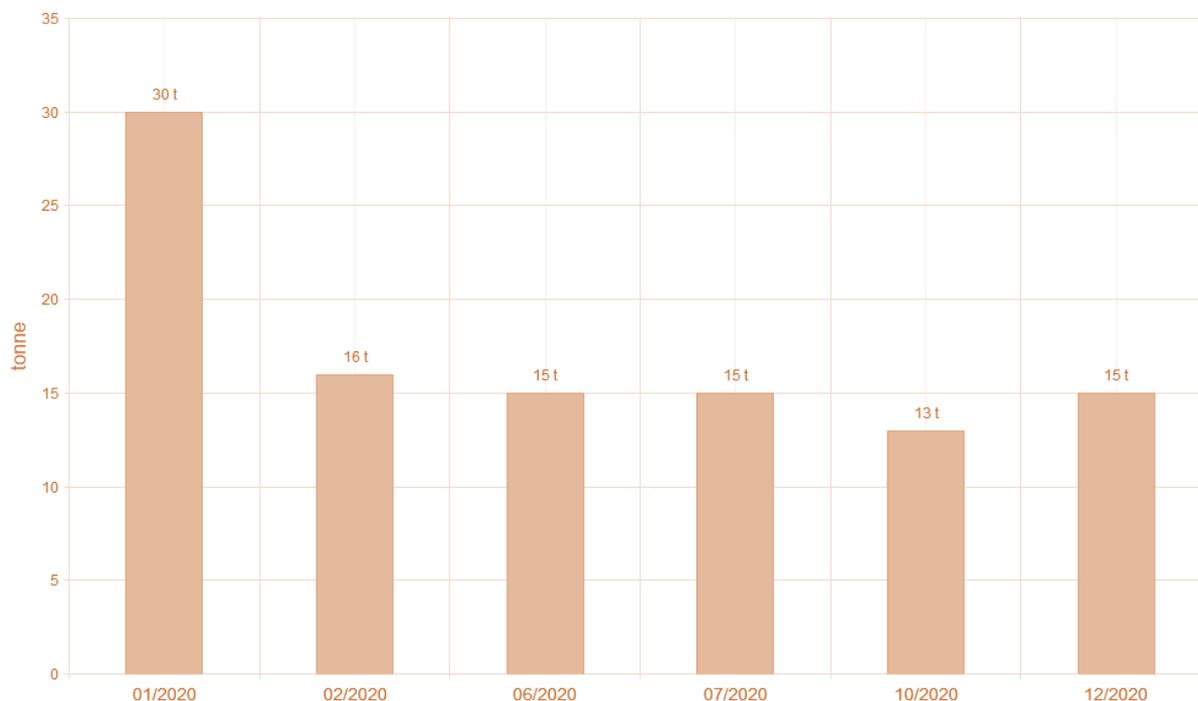
Données relatives aux recyclables plastiques

Dans le cadre de leurs précédents contrats CAP signés auprès de **CITEO**, les deux collectivités ont fait le choix de diriger leur flux de plastiques vers une filière régulière de reprise. L'organisme qui gère cette reprise et la revente de ces plastiques est **VALORPLAST**.

Voici les éléments détaillés au titre de l'année 2020 (104 tonnes) :



CC HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE (CL057102)
Evolution de mes tonnages (graphique)
De janvier 2020 à décembre 2020



Déchetteries

Sur le territoire du Pays de Pange, les usagers disposent de 3 déchetteries communautaires :

- COURCELLES-CHAUSSY
- COURCELLES-SUR-NIED

- AVANCY – Commune de SAINTE-BARBE
- Metz Métropole à BORNLY : Convention passée.

La Déchetterie de METZ BORNLY est accessible à 4 communes situées à proximité de celle-ci : RETONFEY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, COINCY et MARSILLY.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que la commune du RETONFEY est sortie de ce dispositif à compter du mois d'avril 2020.

Déchets acceptés

Déchets	Metz-Bornly	Courcelles-sur-Nied	Courcelles-Chaussy	Avancy
Batteries	OUI	OUI	OUI	OUI
Cartons	OUI	OUI	OUI	OUI
D3E	OUI	OUI	OUI	OUI
Déchets ménagers spéciaux	OUI	OUI	NON	OUI
Déchets verts	OUI	OUI	OUI	OUI
Ferrailles	OUI	OUI	OUI	OUI
Gravats	OUI	OUI	OUI	OUI
Huiles de vidange	OUI	OUI	OUI	OUI
Huiles végétales	OUI	OUI	OUI	OUI
Papiers / Journaux / Revues	OUI	OUI	OUI	OUI
Piles	OUI	OUI	OUI	OUI
Pots souillés	OUI	OUI	OUI	OUI
Tout venant	OUI	OUI	OUI	OUI
Verre	OUI	OUI	OUI	OUI
Ampoules	OUI	OUI	OUI	OUI
Cartouches d'encre	OUI	OUI	OUI	OUI
Pneumatiques	OUI	NON	OUI	NON
Plâtre	OUI	NON	OUI	NON

Horaires d'ouverture

	Metz-Bornly	Courcelles-sur-Nied	Courcelles-Chaussy	Avancy
<i>Lundi</i>	14h00 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	Fermée
<i>Mardi</i>	9h30 - 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
<i>Mercredi</i>	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
<i>Jeudi</i>	14h00 - 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
<i>Vendredi</i>	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
<i>Samedi</i>	9h30 - 18h30	9h00-2h00 / 13h30-18h30	9h00-12h00 / 13h30-18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
<i>Dimanche</i>	9h30 - 12h30	Fermée	Fermée	Fermée
Fermées les jours fériés				

Fréquentation des déchetteries

Voici les chiffres concernant la fréquentation des deux déchetteries sur l'année 2020 :

FREQUENTATIONS	COURCELLES S/NIED	COURCELLES-CHAUSSY	AVANCY
NB DE VISITES	14 611 visites	24 803 visites	21 058 visites
TOTAL 2020	60 472 visites (48 286 en 2018, 60 230 en 2019)		

Il est important de constater ici que la fréquentation des trois déchèteries est très similaire à la fréquentation constatée en 2019, et ce, malgré une fermeture des trois sites durant une période de 5 semaines lors du premier confinement de l'année 2020.

Nous ne disposons d'aucune statistique de la fréquentation de la déchèterie de Metz Borny.

Exploitation des déchèteries

Au 1^{er} avril 2020, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange a procédé à un renouvellement de marché relatif à l'exploitation des trois déchèteries communautaires. L'attribution des différents lots s'est opérée de la façon suivante :

Lot 1 – Tout-Venant	VEOLIA
Lot 2 – Déchets-Verts	SUEZ
Lot 3 – Bois	REMONDIS
Lot 4 – Ferrailles	BEHEM
Lot 5 – Cartons	REMONDIS
Lot 6 – Gravats	VEOLIA
Lot 7 – DDM	CEDILOR
Lot 8 – Pâteux	CEDILOR
Lot 9 – Plâtre	VEOLIA

Performances par flux en déchetteries

Flux principaux

AVANCY	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	521,68 t	452,72 t	47,13 t	72,92 t	527,98 t	216,78 t	-
2019	489,64 t	403,72 t	57,38 t	64,42 t	470,42 t	218,14 t	-
2020	466,98 t	416,70 t	61,86 t	78,72 t	446,50 t	261,44 t	-

COURCELLES SUR NIED	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	255,08 t	302,90 t	25,84 t	37,11 t	236,52 t	110,76 t	-
2019	243,72 t	243,72 t	30,57 t	34,80 t	232,80 t	100,80 t	-
2020	282,28 t	277,12 t	31,64 t	36,14 t	243,88 t	121,88 t	-

COURCELLES CHAUSSY	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
--------------------	-------------	---------------	---------	------------	---------	------	--------

2018	422,96 t	537,12 t	42,18 t	61,85 t	534,10 t	250,96 t	38,46 t
2019	440,74 t	451,76 t	48,40 t	79,44 t	414,98 t	264,90 t	64,38 t
2020	407,50 t	451,24 t	48,89 t	85,42 t	460,98 t	261,44 t	51,30 t

TOTAL

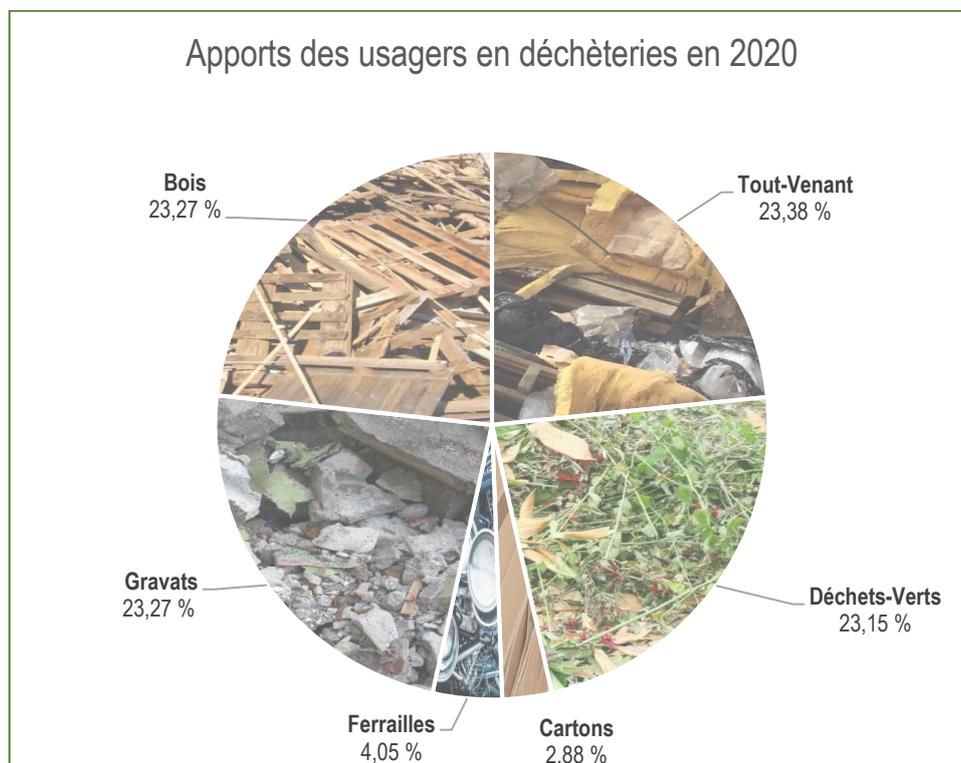
Population totale référencée INSEE: **19 223 Habitants**

- Population contractuelle du Pays de Pange : 13 161 habitants.
- Population des 4 communes limitrophe concernée par METZ BORNAY : 3 922 habitants.
- Population concernée par les déchèteries de COURCELLES-CHAUSSY et COURCELLES-SUR-NIED : 9 239 habitants.
- Population contractuelle du Haut-Chemin: 6 062 habitants.
- Population concernée par les déchèteries de COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED et AVANCY : 15 301 habitants.

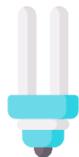
Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
-------------	---------------	---------	------------	---------	------	--------

2018	1 199,72 t	1 292,74 t	115,15 t	171,88 t	1 298,60 t	578,50 t	38,46 t
2019	1 174,10 t	1 099,20 t	136,35 t	178,66 t	1 118,20 t	583,84 t	64,38 t
2020	1 156,76 t	1 145,06 t	142,39 t	200,28 t	1 151,36 t	644,76 t	51,30 t
Kg/Hab.	75,60 Kg	74,84 Kg	9,31 Kg	13,09 Kg	75,25 Kg	42,14 Kg	3,35 Kg
Evolution N-1	- 1,48 %	+ 4,17 %	+ 4,43 %	+ 12,10 %	+ 2,97 %	+ 10,43 %	- 20,30 %

Ces données ne s'appliquent que sur une estimation de 15 301 habitants qui fréquentent les trois déchèteries communautaires.



Autres flux collectés au sein des déchèteries en 2020

Déchets Ménagers Spéciaux  52 tonnes Collecteur : CEDILOR	Radiographies  3 enlèvements Collecteur : RA-ARGENT	Lampes, Tubes et néons  600 Kg Collecteur : PAPREC Eco-organisme : RECULYM
Huiles végétales  1 025 Litres Collecteur : QUATRA	Pneumatiques  Donnée absente² Collecteur : G. HENRY Eco-organisme : ALLIAPUR	Piles et accumulateurs  2 267 Kg Collecteur : COREPILE Eco-organisme : COREPILE
D3E  110 tonnes Collecteur : PAPREC Eco-organisme : OCAD3E	Huiles minérales  9 810 Litres Collecteur : GRANDIDIER	Cartouches d'encre  Environ 200 kg Collecteur : PRINTERRE

Points d'apports volontaire

PAV de Verre

Le prestataire chargé des enlèvements du verre sur l'ensemble de la C.C.H.C.P.P. est **MINERIS**.

Le repreneur est **O-I Manufacturing** qui est localisée à SAINT-MENGES (88). Cette société est un des leaders mondial du marché des emballages en verre et est spécialisée dans la fabrication de verre creux pour les produits alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Elle fabrique environ 5 000 types d'emballages en verre.

² Ces données ne peuvent pas être communiquées au moment de la rédaction de ce RPQS en raison d'un différend opposant le collecteur, l'éco-organisme et la collectivité.



En 2020, ce sont **812 tonnes** de verre qui furent collectés et valorisés pour l'ensemble de la CCHCPP. Pour information, en 2019, la CCHCPP avait recyclé 720 tonnes de verre.

2020	T1	T2	T3	T4	TOTAL
Tonnages	197,68 t	216,18 t	223,24 t	174,94 t	812,04 tonnes
Recettes (€)	6 677,63 €	7 302,56 €	5 047,46 €	3 955,39 €	22 983,04 €

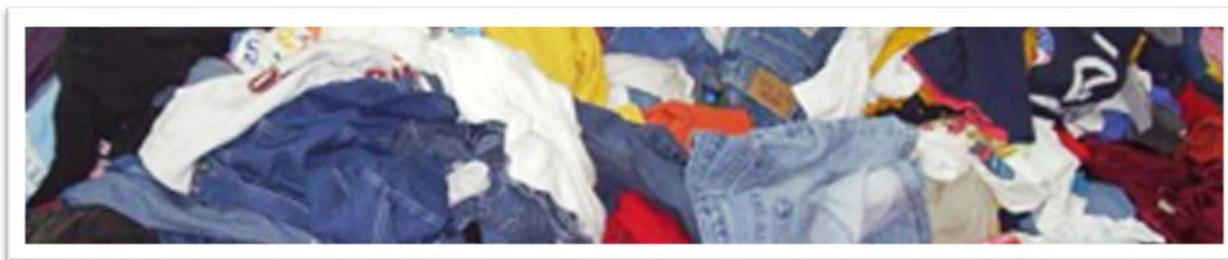
PAV de Papiers



Cette collecte est opérée par **VEOLIA**, et l'ensemble de ce flux transite par la plateforme de chez HAGANIS à METZ

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages	170 t	157,04 t	166,30 t	195 t ³	184,20 t	166,34 t

³ Ensemble des Corps Plats réunis au 1^{er} janvier 2018 – Auparavant, une seule sorte était alors collectée, à savoir le 1.11.



Sur l'ensemble de l'année 2020, le territoire du Pays de Pange a collecté **68,250 tonnes** de « TLC » (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) qui ont été collectés. Ces différents éléments sont déposés directement dans l'un des différents points d'apports volontaires prévus à cet effet.

Voici la liste des 8 lieux où se situent ces PAV, ainsi que les tonnages de chacun d'eux :

TEXTILES COLLECTES EN 2020 (PAV)	TOTAL (KG)
PANGE (DERRIERE LA MAIRIE)	11,150
COURCELLES-SUR-NIED (DECHETTERIE)	7,300
RETONFEY (TENNIS)	5,950
SILLY-SUR-NIED (ROUTE DE METZ)	4,550
COURCELLES-CHAUSSY (DECHETERIE)	25,300
MONTOY-FLANVILLE (MAIRIE)	9,250
OGY (MAIRIE)	4,750
AVANCY (DECHETERIE)	N.C
TOTAL	68,250 tonnes

Les récentes évolutions législatives

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange prend acte des récentes évolutions législatives en matière de gestion des déchets.

Différentes lois conséquentes sont à considérer :

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



La loi du 12 juillet 2010 portant à l'engagement national pour l'environnement dite « grenelle 2 »



Le projet de loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire



Ces supports législatifs introduisent pour les collectivités différents objectifs qui sont notamment les suivants :

- **Moins 50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 (LTE 2015)**
- **Développer à l'horizon 2023 une collecte séparée des biodéchets**
- **Introduire une tarification incitative pour toutes les collectivités**
- **Diminuer et maîtriser les coûts de collecte des déchets**
- **Développer un Plan Local de Prévention**
- **Participer aux différentes réunions et observatoires liés aux déchets**
- **Réduire de 10% les déchets ménagers avant 2020**
- **Réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage avant 2025**
- **Recycler 70% des déchets du BTP avant 2020**
- **Développer l'extension des consignes de tri**

Ainsi, considérant ces objectifs et avec le soutien de différents partenaires locaux comme l'ADEME, CITEO ou encore la Région Grand Est, la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange a déjà entamé différentes démarches visant à atteindre ces différents objectifs. Ces derniers sont notamment abordés lors des différentes commissions environnement.

■ INDICATEURS FINANCIERS

Dépenses

Indicateurs de la Régie et des Prestataires



- **24 073 kilomètres** parcourus pour la collecte OM sur l'ex Pays de Pange.
- **9 778 kilomètres** parcourus pour la collecte Corps Plats sur l'ex Pays de Pange.
- **13 412 kilomètres** parcourus pour la collecte Corps Creux sur la CCHCPP.
- **9 083 Kilomètres** parcourus pour la collecte OM sur l'ex Haut-Chemin.



- **33 213 €** de dépense en gazole pour l'année 2020 pour les collectes en régie.
- **4 226 Litres** de gasoil utilisé pour l'année 2020 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- **26 905 Litres** de gasoil utilisé pour l'année 2020 pour les collectes en régie (OM, Corps Creux et Corps Plats).



- **5 476,75 Heures** de service pour l'année 2020 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Pays de Pange.
435 heures de service pour l'année 2020 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- **2 343,50 Heures** de service pour l'année 2020 pour la collecte de Corps Plats sur le territoire de l'ex Pays de Pange.
- **2 306,75 Heures** de service pour l'année 2020 pour la collecte de Corps Creux sur le territoire de la CCHCPP.



TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes vise à réduire l'élimination et le transfert des déchets.

Le bénéficiaire est l'Administration des douanes. Le montant de cette TGAP par tonne de déchets incinérés est le suivant pour notre mode de traitement des ordures ménagères :

ANNEE	TAUX	TONNAGES OM	MONTANT HT (ARRONDI)
2018	6.01 € (Incinération)	2785 t	16 737,85 € HT
2019	6.01 € (Incinération)	2432,66 t	14 620,30 € HT
2020	6.01 € (Incinération)	2 508,47 t	15 075,91 € HT

Nous souhaitons attirer l'attention de tous en précisant qu'en 2021, le montant de la TGAP évolue de 6,01 €/tonne à 11,00 €/tonne.

Coûts annuels d'élimination des déchets

Ces montants sont issus des factures de nos prestataires pour le compte de l'année 2020. (TVA de 10 %).

L'ensemble de ces montants sont compilés sur l'année civile 2020, ce qui peut induire une légère différence en comparaison avec le compte administratif.

	Attributaire	2018	2019	2020
O.M. (traitement – CCHCPP)	HAGANIS	252 056,77 € HT	227 356,40 € HT	236 348,04 € HT
O.M (collecte HC)	SUEZ	46 808,58 € HT	48 473,76 € HT	51 842,89 € HT
Corps Plats (traitement PP)	HAGANIS	12 769,00 € HT	13 587,50 € HT	15 620,66 € HT
Corps Creux (traitement CCHCPP)	HAGANIS	62 102,40 € HT	61 821,79 € HT	64 103,27 € HT
Verre AV (collecte et traitement CCHCPP)	MINERIS	41 493,29 € HT	41 220,47 € HT	46 412,36 € HT
Corps Plats PAV (Collecte HC)	VEOLIA	17 464,36 € HT	16 498,79 € HT	17 323,12 € HT
TOTAL		432 694,40 € HT	410 958,71 € HT	431 650,34 € HT

Coûts des prestations en déchetteries

		REMONDIS (Bois + cartons)	SUEZ (déchets verts)	VEOLIA (DIB)	BEHEM (Ferraille)
2019	Total en € HT	46 289,66 €	44 491,81 €	128 552,91 €	5 515,20 €
	Total en € TTC	50 918,63 €	48 940,99 €	141 408,20 €	6 066,72 €
2020	Total en € HT	64 120,50 €	50 296,54 €	187 919,27 €	7 448,40 €
	Total en € TTC	70 532,55 €	55 326,19 €	206 711,20 €	8 193,24 €

		CEDILOR (DMS)	Metz Métro (Convention)	VEOLIA (Plâtre)
2019	Total en € HT	45 256,97 €	67 341,60 €	8 175,72 €
	Total en € TTC	49 782,67 €	74 075,76 €	8 993,29 €
2020	Total en € HT	53 421,47 €	48 969,30 €	9 169,15 €
	Total en € TTC	58 763,62 €	53 866,23 €	10 086,07 €

Le montant total des prestations relatives aux déchèteries communautaires se porte donc à 421 344,63 € HT, contre 480 000 € en 2019.

Cette diminution se traduit notamment en raison de la crise sanitaire 2020 nous contraignant à fermer les différents sites durant le premier confinement, et le retrait de la commune de RETONFEY du dispositif permettant l'accès à la déchèterie de METZ.

Recettes

Redevance

Les usagers

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSEY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
 - o Un abonnement annuel au service ;
 - o Un montant déterminé en fonction de la composition du foyer ;
 - o 12 levées à l'échelle de l'exercice par foyer ;
 - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
 - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
 - o Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

Passage de la benne de collecte une fois par semaine.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES BACS							
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT (A)	PART FORFAITAIRE (B)		PART FIXE (minimum annuel) (A+B)	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
				1 pers.	2 pers.		A compter de la 13 ^{ème} levée
120L	12	2,50 €	15,00 €	1 pers.	60,00 €	75,00 €	2,50 €
				2 pers.	120,00 €	135,00 €	
				3 pers.	180,00 €	195,00 €	

240L	12	5,00 €	15,00 €	4 pers.	240,00 €	255,00 €	5,00 €
				5 pers.	300,00 €	315,00 €	

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
 - o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
 - o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
 - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
 - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
 - o Un tarif de la levée ;
 - o Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

Passage de la benne 1 fois toutes les deux semaines :

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PARTICULIERS (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
770 Litres				1,00 €	0,36 €

Les professionnels

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
 - o Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
 - o 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
 - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
 - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
 - o Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (PAYS DE PANGE)			
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
			A compter de la 25 ^{ème} levée

120L	24	60 €	2,00 €
240L	24	120 €	4,00 €
770L	24	240 €	8,00 €

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
 - o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
 - o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
 - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
 - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
 - o Un tarif de la levée ;
 - o Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
				Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	1,00 €	0,36 €
770 Litres					

Les collectivités

Les administrations et établissements publics ou privés (écoles, lycée, collège, bibliothèque, mairie etc.) produisant des déchets, sont concernés par la Redevance Incitative.

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
 - o Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
 - o 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
 - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
 - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- **Une part variable :**

Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (PANGE)			
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Part fixe annuelle	Part variable (A compter de la 25 ^{ème} levée)
120 Litres	24	30,00 €	2,00 €

240 Litres	24	60,00 €	4,00 €
770 Litres	24	90,00 €	8,00 €

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
 - o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
 - o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
 - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
 - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
 - o Un tarif de la levée ;
 - o Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
				Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	1,00 €	0,36 €
770 Litres					

Les cas particuliers

Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :

Un bac d'un volume plus adapté peut être demandé auprès du service exploitation de la Communauté de Communes. L'usager qui en formule la demande doit également fournir une lettre attestant sur l'honneur qu'il sollicite un volume de bac plus adapté, et ceci pour des raisons médicales. L'attribution d'un volume de bac plus adapté n'aura pas d'incidence sur la facturation du redevable.

Pour les habitations inoccupées :

Une fin de facturation pourra être déterminée dans le cas où l'habitation est vide de tout meuble et que les équipements de collecte aient été restitués à la CCHCPP. L'usager devra également fournir une déclaration sur l'honneur, ainsi qu'une attestation émanant de la commune. La CCHCPP se réserve le droit d'effectuer des contrôles.

Pour les chambres d'hôtes et gîtes :

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les chambres d'hôtes ainsi que les gîtes est faite au propriétaire des biens. Un forfait s'appliquera à tous d'un montant de 90€ annuel, facturé en trois fois par quadrimestre.

Un bac unique à destination de cette activité devra être déployé, son volume sera déterminé d'un commun accord entre le service exploitation de la CCHCPP et le propriétaire du gîte ou de la chambre d'hôte.

Le gîte ou la chambre d'hôte devront être déclarés en supplément du foyer du propriétaire au sein de la base des redevables de la CCHCPP.

Pour les résidences secondaires :

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les résidences secondaires s'applique par le biais d'un forfait annuel de 90€.

NB : La commune devra procéder à la validation de la résidence secondaire.

Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :

Si les capacités de stockage le permettent, chaque logement sera doté d'un bac individuel.

Dans le cas contraire, et après avis de la commission environnement de la collectivité, les usagers devront avoir recours aux sacs prépayés.

Ces derniers s'acquitteront du montant de la redevance (*part forfaitaire*) inhérente à la grille tarifaire disponible en annexe du présent règlement.

Le nombre de sacs octroyés sera calculé en tenant compte de la typologie du foyer selon les règles suivantes :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes +
Volume bac * 12 levées / an	120 L *12	120 L *12	120 L *12	240 L *12	240 L *12
Total	1 440 Litres	1 440 Litres	1 440 Litres	2 880 litres	2 880 Litres
Montant Annuel forfaitaire	75,00 €	135,00 €	195,00 €	255,00 €	315,00 €
Montant forfaitaire par quadrimestre	25,00 €	45,00 €	65,00 €	85,00 €	105,00 €
Dotation en sacs	30 sacs	40 sacs	50 sacs	60 sacs	70 sacs

Toute production d'ordures ménagères supplémentaires aux volumes indiqués devra faire l'objet de l'achat d'un rouleau de sacs supplémentaires par l'utilisateur selon les dispositions tarifaires en vigueur.

Voici le montant total de la redevance perçue au titre de l'année 2020 :

Montant annuel (€)	2017	2018	2019	2020
Recettes totales de redevances (particuliers et professionnels)	1 392 062 €	1 472 357 €	1 485 924,44 €	1 441 382,52 €

Détails 2020 (*hors annulations et dégrèvements opérés*) :

Montant annuel (€)	Q1	Q2	Q3	TOTAL
Pays de Pange	333 112,00 €	344 008,50 €	368 771,82 €	1 045 892,32 €
Haut-Chemin	125 157,46 €	127 003,30 €	143 329,44 €	395 490,20 €

Au 1^{er} quadrimestre 2020, les élus de la collectivité n'ont pas facturé les professionnels du territoire afin de les soutenir face aux difficultés que ces derniers rencontraient lors de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Eco-organismes

Le montant global des soutiens issus des différents éco-organismes en 2020 est de 205 348,24 euros qui se décomposent de la façon suivante :

Déchets	Eco-organismes	Soutiens perçus en 2020
Emballages ménagers		148 974,02 €
Soutien AAP (Fibreux)		21 798,00 €
Soutien Majoration Performance 2019		3 542,17 €
Déclaration papiers 2019 (N-1)		23 923,90 €
D3E		7 110,15 €

A ce montant, vient s'ajouter une somme de **30 000 euros**, qui se caractérise comme étant un soutien de transition entre le précédent barème et le nouveau. Ce soutien se calcul par l'atteinte de trois objectifs qui sont les suivants :

- Performances : Les performances doivent être supérieures à celles de 2016.
- Plan d'actions : Identifier des pistes d'amélioration visant à favoriser le recyclage des déchets.
- Engagement de la collectivité dans l'opération d'extension des consignes de tri.

Ventes de matériaux

Le montant global des recettes issues de la revente des matériaux et de quelques soutiens liés à cette revente en 2020 est de 92 659,42 euros qui se décomposent de la façon suivante :

Flux :	Plastique	Acier	Aluminium	Verre	Corps Plats	Gros de Mag 5.02	OCAD3E	Ferraille (Déchèterie)	Cartons (Déchèterie)	Corps Plats PAV Haut-Chemin	Journaux, revues	Huiles
Repreneur :	VALORPLAST	ARCELOR	REGEAL	O-I	HAGANIS	REVIPAC		BEHEM	REMONDIS	ATEP	NORSKE	QUATRA
Janvier	T1 11 149,06 €	2 428,29 €	478,22 €	6 677,63 €	10 526,45 €	-	1 408,38 €	-	551,64 €	1 404,50 €	-	68,75 €
Février								397,62 €		853,20 €	-	
Mars								331,36 €		697,40 €	2 022,50 €	
Avril	T2 3 061,50 €	2 428,29 €	-	7 302,56 €	10 526,45 €	1 035,02 €	2 021,77 €	186,48 €	335,46 €	1 069,00 €	-	68,75 €
Mai								741,18 €		936,40 €	1 057,50 €	
Juin	T3 2 701,80 €	2 428,29 €	-	5 047,46 €	10 526,45 €	505,73 €	1 609,31 €	724,56 €	335,46 €	817,60 €	-	68,75 €
Juillet								463,56 €		1 012,20 €	578,75 €	
Août	T4 2 920,29 €	2 428,29 €	-	3 955,39 €	10 526,45 €	-	2 070,69 €	550,20 €	138,93 €	880,60 €	-	68,75 €
Septembre								726,44 €		-	2 987,50 €	
Octobre	T4 2 920,29 €	2 428,29 €	-	3 955,39 €	10 526,45 €	-	2 070,69 €	414,16 €	138,93 €	933,90 €	-	68,75 €
Novembre								611,32 €		813,50 €	2 222,50 €	
Décembre	T4 2 920,29 €	2 428,29 €	-	3 955,39 €	10 526,45 €	-	2 070,69 €	822,36 €	138,93 €	1 403,80 €	1 005,00 €	68,75 €
Total								19 832,65 €		2 428,29 €	478,22 €	

Exploitation de la Matrice des coûts 2020



En 2020 une fois encore, la C.C.H.C.P.P. a produit un document pour l'ADEME, la matrice des coûts.

Cet outil compile les différentes charges et produits de notre collectivité en matière de collecte des déchets selon des normes spécifiques qui font de cette matrice, un formidable outil qui permet la comparaison entre EPCI qui

partagent également la compétence « collecte ». Les indicateurs présentés dans la matrice permettent de formaliser la comparaison de structures qui présentent la même typologie.

Plus qu'un outil de comptabilité, la Matrice est un outil de gestion qui permet aux collectivités un contrôle de leurs coûts, qui est indispensable au fonctionnement à la pérennité de chaque structure.

Cette matrice est disponible en consultation pour l'année 2020 sur le site Sinoé⁴ de l'ADEME.

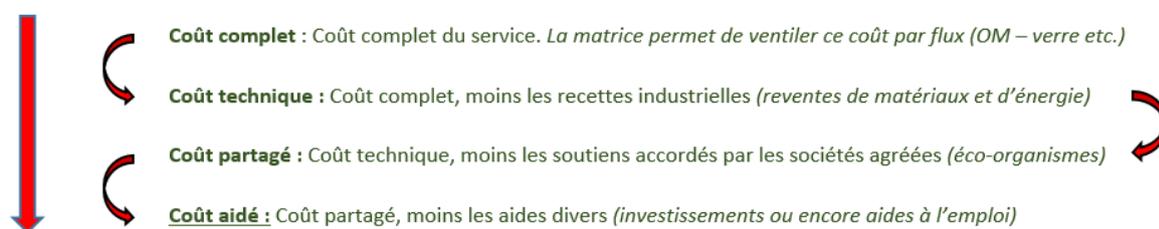
La matrice des coûts permet de dresser un diagnostic précis des coûts du service exploitation de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Ce document sert de support à l'ADEME dans la construction de référentiels accessibles à tous.

La connaissance des coûts et leurs analyses comparées sont des éléments essentiels pour les collectivités afin que ces dernières puissent suivre et maîtriser les différentes évolutions.

Cette connaissance permet d'éclairer ainsi la prise de décisions des élus, de positionner des résultats et de les comparer aux autres, d'identifier des pistes de maîtrises des coûts, d'établir une tarification et de communiquer à destination des usagers.

Voici quelques éléments de langage techniques à bien comprendre, puisqu'ils sont utilisés tout au long de cette analyse :



Il est donc important de comprendre que le coût aidé, est le « coût restant à financer », qui ne doit pas être confondu avec le financement (REOM, RI etc.)

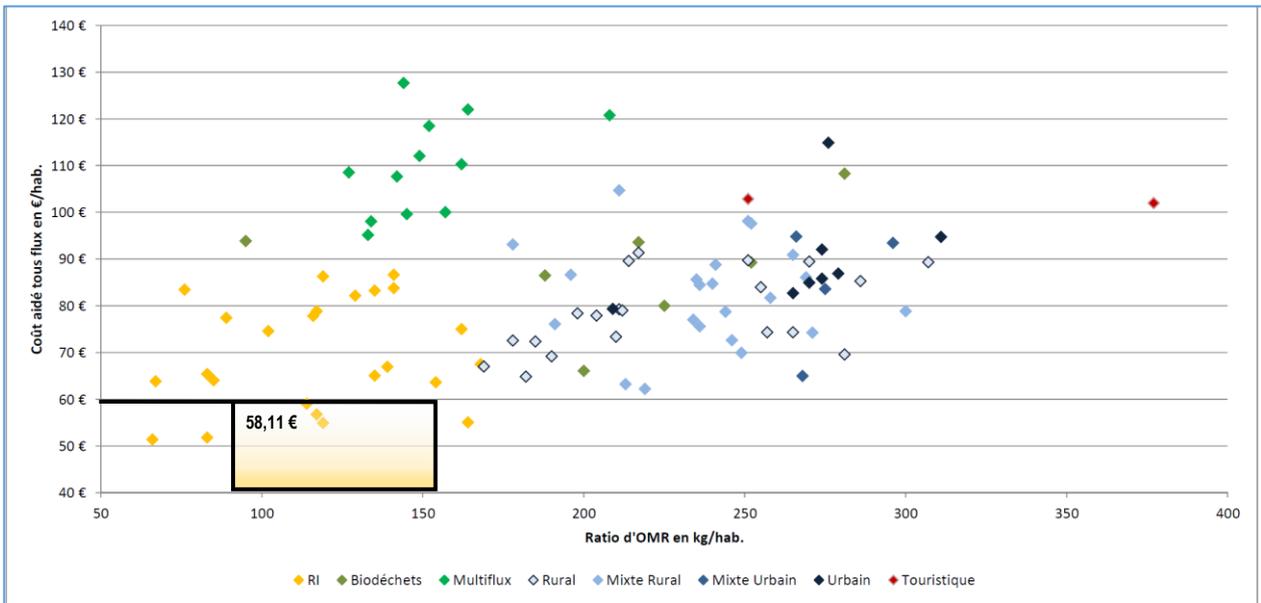
Coût aidé en € HT/ hab.

Sur le territoire Lorrain, en 2016, le coût aidé moyen du service déchets est de 90 € HT par habitant (*Source : Ademe⁵*)

Pour l'année 2020, le coût aidé de la CCHCPP est d'un montant de 58,11 € HT.

⁴ <http://www.sinoe.org/>

⁵ <https://grand-est.ademe.fr/expertises/dechets/couts-et-financement/lademe-engagee-pour-la-connaissance-des-couts-des-dechets-menagers>



Ce graphique permet de positionner la collectivité vis-à-vis d'autres dans le Grand Est.

En jaune, apparaissent les collectivités ayant mis en place une tarification incitative. Il est donc normal que ces collectivités se retrouvent plus à gauche dans notre graphique, puisque leur ratio d'OMR en Kg/hab. s'en voit naturellement diminué.

■ EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

- Janvier 2020 : Tri de déchets recyclables suite à la collecte d'un bidon de fluorescéine.



- Janvier 2020 : Visite à SARREBOURG de Messieurs CHLOUP, PETIT et FIORE dans le cadre de l'achat de garde-corps pour les trois déchèteries communautaires.



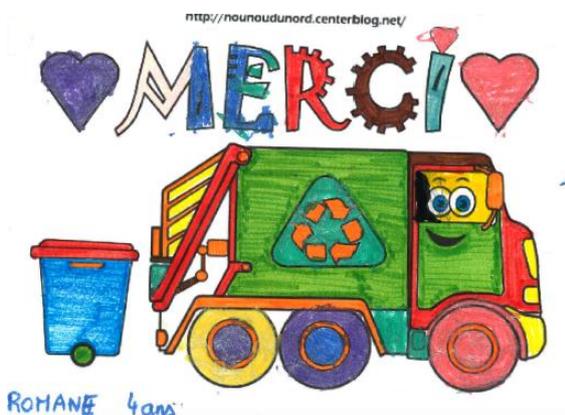
- Février 2020 : Evacuation d'un dépôt sauvage conséquent sur la zone communautaire de COURCELLES-CHAUSSY. L'utilisateur a pu être identifié et poursuivi.



- Avril 2020 : Evacuation d'un dépôt sauvage conséquent sur la Voie-Verte. L'utilisateur a pu être identifié et poursuivi.



- Avril 2020 : 1^{er} confinement et dessins reçus par les équipes de collecte afin de les soutenir.



Il y a plus de héros
dans l'ombre que dans
la lumière.

Merci!



7 Avril 2020

Covid-19 - 19

- Août 2020 : Evacuation d'un dépôt sauvage conséquent de 250 pneumatiques sur Frécourt.



- Septembre 2020 : Préparation du chantier de sécurisation de l'enceinte de la déchèterie de COURCELLES-CHAUSSY.



- Septembre 2020 : Caractérisation d'OMr dans le cadre d'une campagne menée par CITEO sur le CDT HAGANIS de METZ.



- Octobre 2020 : Acte de vandalisme et effraction sur la déchèterie de COURCELLES-SUR-NIED



- Octobre 2020 : Intervention sur un dépôt-sauvage – Commune de HAYES



- Octobre 2020 : Démarrage des travaux au siège de la CCHCPP



- Novembre 2020 : Première livraison et placement des nouvelles colonnes aériennes de fibreux.



- Décembre 2020 : Annonce des travaux sur la déchèterie d'AVANCY



■ COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS

Animation au sein des écoles du territoire du Pays de Pange

Opération – « Le Tri dans tous ses états »

La C.C.H.C.P.P. n'a pas pu engager son action d'éducation au tri à destination des écoles primaires du territoire pour cette année 2020, en raison de la crise sanitaire.

Opération composteurs



Comme en 2019, l'opération composteur a continué en 2020.

La C.C.H.C.P.P. met à disposition des habitants de son territoire deux modèles, à savoir 400 et 570 litres.

Sur l'ensemble de l'année 2020, ce sont 120 composteurs qui ont été vendus.

Cette opération continuera sur l'ensemble de l'année 2020, et notamment en appuyant cette démarche par une communication soutenue qui permettrait de faire le lien sur la réduction des biodéchets et sur l'ensemble des ordures ménagères résiduelles.

Vies communes

La C.C.H.C.P.P., au travers de sa revue « *Vies Communes* » distribuée sur l'ensemble de son territoire, communique sur l'importance du tri et des bons gestes qui sont à adopter.

Le journal des Habitants de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange

Vies Communes

Cette année 2020, la C.C.H.C.P.P. a communiqué sur les sujets suivants :

1. V-C numéro 10 – Septembre 2020



Toutes les communes du Haut Cherin - Pays de Pango seront désormais équipées d'un point d'apport volontaire pour les déchets carton et papier

Points d'Apports Volontaires (PAV) et Redevance incitative

De nouveaux points d'apports volontaires (PAV) à destination des papiers, cartonnettes, journaux, magazines (objets fibreux), seront prochainement installés dans les 16 communes non équipées du territoire (ancien Pays de Pango).

Cette nouvelle collecte de proximité répondra aux exigences des éco-organismes et aux évolutions récentes des lois. Elle remplacera la tournée actuelle en porte à porte. Les usagers pourront alors déposer les fibreux à n'importe quel moment à un endroit défini par leur commune, le plus souvent à côté des points d'apports volontaires qui existent déjà pour le verre.

Une trappe PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sera disponible dans quelques uns d'entre-eux, pour faciliter l'accès et les dépôts aux personnes à mobilité réduite.

De plus, l'impact écologique est important dans la mesure où il permettra de réduire les émanations de carbone liées à la collecte en porte à porte et donc de faire un geste bénéfique pour l'environnement.

Cette action s'inscrit dans la continuité de la mise en place de la redevance incitative sur le territoire depuis 2016.

Par ailleurs, les consignes de tri pour le recyclage des déchets plastiques seront bientôt élargies : les pots de yaourt, de crème, de beurre... seront prochainement acceptés dans les sacs transparents qui continueront, eux, à être collectés par les agents de la communauté de communes.



Rappel :
Des composteurs sont toujours disponibles au siège de la CCHCPP pour aider à réduire les ordures ménagères.
Des sacs rouges sont prévus pour les levées supplémentaires au-delà du forfait.

3

PRESERVONS LA PLANETE

ENVIRONNEMENT

Les ordures ménagères

Les ripeurs face à la Covid

Ils font partie de ces professions en première ligne depuis le début de l'épidémie de Coronavirus.

Les agents de collecte ont continué à ramasser les poubelles malgré la pandémie et ont montré un courage sans faille face à la crise, comprenant l'importance de leur mission. C'est dans ces moments que l'on se rend compte du poids de chacun dans le quotidien !

Thomas Fiore, responsable du service exploitation explique : « Il a fallu très rapidement mettre en place des mesures pour assurer la sécurité des agents. La continuité du service public auprès des usagers devait pouvoir s'effectuer sans difficultés. Nous avons eu de nombreux échanges avec nos centres de tri et les différents prestataires. Il était absolument nécessaire de trouver des débouchés viables pour les déchets collectés. »

Les agents ont reçu de nombreuses marques de sympathie lors de leurs tournées et remercient les usagers pour le témoignage de leur gratitude.

« On faisait notre tournée dans des rues désertes, c'était vraiment bizarre ! Mais on a reçu beaucoup de marques d'attention : les dessins, les mots d'enfants durant cette crise nous ont beaucoup touchés. On en a eu à la pelle ! C'était motivant.



Au quotidien, six agents contribuent à la mission de collecte des déchets à la CCHCPP

Et puis, les conditions de travail étaient sereines. Le service exploitation a bien géré cette crise pour nous protéger.» se souvient Romain, chauffeur de la benne.

La continuité des services sur le territoire et surtout le bien-être des usagers à travers le ramassage des ordures ménagères et des matériaux recyclables font partie des priorités dans les différentes missions exercées au sein de la Communauté de Communes. L'urgence sanitaire est toujours présente sur le territoire et les agents continuent de faire face à des difficultés.

RAPPEL : Le port du masque est recommandé dans les 3 déchetteries, Courcelles-Chaussy, Courcelles-sur-Nied et Avancy-Sainte Barbe

En fin d'année, chaque foyer pourra venir retirer dans la mairie de son village le « Calendrier de collecte 2021 » et les sacs transparents destinés au tri des emballages recyclables.

La CCHCPP souhaite mettre en place une banque d'ouvrages locaux. Les auteurs du territoire désireux de se faire connaître sont invités à écrire à amenagement@cchcpp.fr ou à contacter le 03 87 64 39 04.

■ ANNEXE

MATRICE DES COUTS 2020 prochainement disponible sur l'outil SINOE.

■ GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV : Apport volontaire
BOM : Benne à Ordures Ménagères
CC : Communauté de Communes
CDT : Centre de tri
COMPOSTAGE : Processus microbiologique de dégradation de la matière organique non synthétique en présence d'oxygène
CS collecte sélective : collecter à part certaines fractions des ordures ménagères préalablement triées par les ménages
CDT : Centre de Tri
CC : Corps Creux
CP : Corps Plats
DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
DDM : Déchets Dangereux des Ménages
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GEMF : Gros Électroménager Froid - **GEMHF** : Gros Électroménager Hors Froid
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
JRM : Journaux Revues Magazines
MODECOM : MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères
OM : Ordures Ménagères - **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées - **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles
PAP ou PàP : Porte-à-porte
PAV : Point d'Apport Volontaire
PAM : Petits Appareils Ménagers
PEHD : PolyÉthylène Haute Densité - **PET** : PolyÉthylène Téréphtalate
PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PDP : Plan Départemental de Prévention
P(D)PGDND : Plan (Départemental) de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PLP : Programme Local de Prévention
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RS : Redevance Spéciale
RI : Redevance Incitative
SINOE : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement
TGAP : Taxe globale sur les activités polluantes
TI : Tarification Incitative
UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères
UTM : Unité de Tri des Matériaux
UVE : Unité de Valorisation Énergétique